

LABEL « COMMUNE ÉCONOME EN EAU »



LA PÉPITE EN CHIFFRES

19 communes signataires de la charte d'engagement

17 communes labellisées en 2022

18 communes labellisées en 2023

55 000 M³ économisés
- 7 % entre 2019 et 2021

En 2022 : maintien des consommations à un niveau bas :

70 % des communes engagées en 2022 ont une consommation stable ou en baisse par rapport à 2021

RESSOURCES

MOYENS HUMAINS :

2 chargées de projet eau et 2 chargées de communication (en temps partiel).

TEMPS DE TRAVAIL :

115 jours de temps de travail global entre 2020 et 2022.

BUDGET :

- Graphiste (création du logo) : 1 800 €
- 19 Kits de communication (impressions stickers, mugs, bouteilles, plaque plexiglass...) : 7 000 €
- Cérémonies de lancement et de labellisation : 700 €

OBJECTIFS

Valoriser l'engagement des communes dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau.

Apporter un cadre méthodologique pour la mise en place d'actions.

Trois grands thèmes abordés :

- **ÉTUDIER** : connaissance du patrimoine lié à l'eau, suivi des consommations.
- **ÉQUIPER** : moyens de comptage, matériel hydro-économe, réglage des robinets temporisés, mise en place d'une procédure en cas de fuite ainsi que d'un protocole de réparation.
- **SENSIBILISER** : formation du personnel communal, sensibilisation des usagers, éducation des scolaires, etc.

DESCRIPTIF

Les collectivités qui s'engagent sont invitées à signer une charte d'engagement qui leur permettra d'officialiser le lancement de la démarche de labellisation. Cela passe par une délibération en conseil municipal.

Ensuite, une première phase d'état des lieux permet d'évaluer les pratiques de la collectivité en se basant sur un référentiel d'une cinquantaine d'actions. En partant de leur situation initiale, elles définissent un programme d'actions pour l'année à venir.

Pour chaque action, un nombre de point est attribué (en fonction de niveau de réalisation et de priorité) ce qui permet d'évaluer la progression de la collectivité au fil des années.

À l'issue de chaque année, un comité d'agrément attribue ou retire le label au regard du programme d'actions effectué et des résultats de consommation.



MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE

1. **Étude des labels existants** (ex : charte « je ne gaspille pas l'eau » du SMETA) et réunion des différents acteurs du secteur de l'eau afin de **constituer un comité de pilotage** (Agence de l'Eau RMC, Montpellier Méditerranée Métropole, Région Occitanie, Conseil Départemental 34, Syndicats des bassins versant, Régie des eaux, fournisseurs, associations d'éducation à l'environnement...);
2. Co-construction des **critères techniques pertinents** et des **critères de communication** ;
3. **Présentation du logo dédié**, validé en comité de pilotage ;
4. Organisation d'une **cérémonie de lancement** en 2021 par l'ALEC à laquelle était conviée la presse afin de faire connaître la démarche sur le territoire. 19 communes sur 31 se sont engagées ;
5. **Construction des plans d'action des communes** engagées avec l'appui des 2 chargées de projets eau de l'ALEC sur des échéances à court, moyen et long terme ;
6. Les chargées de projets eau ont préparé les dossiers de candidature des communes et organisé un **comité d'agrément** qui a statué sur les dossiers de demande de labellisation ;
7. L'ALEC a organisé une **cérémonie de remise des prix** afin de mettre en valeur les premières communes labellisées et les bonnes pratiques ;
8. **Remise d'un kit de communication** aux communes labellisées, constitué de dépliants, mugs, bouteilles, stickers, plaques plexiglass, stylos, affiches, posts réseaux sociaux, encarts pour le bulletin municipal...).

La commune du Crès a souhaité s'engager activement pour la préservation des ressources en eau douce. Grace au soutien de l'ALEC, elle a pu baisser ses consommations et réaliser de belles économies pour le budget et sensibiliser les Cressoises, notamment les plus jeunes qui ont tout de suite adhéré. En 2022, elle va poursuivre ses efforts et s'attaquer au problème des consommations d'énergie.

M. Jean Combalbert-Vernis, Adjoint en charge de l'environnement.
Commune du Crès

CONTACT

Anaëlle QUILLET

anaelle.quillet@alec-montpellier.org

En partenariat avec : Le soutien financier de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Région Occitanie permet à l'ALEC Montpellier Métropole d'assurer l'animation auprès de tous les publics et l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de labellisation.

Territoire de mise en œuvre : Métropole de Montpellier